

Délibération

Réunion du bureau syndical du 03 juillet 2019

Délibération n°2019-07

Habitat périurbain : Subvention des opérateurs non retenus au terme de la phase de travail

Date de la convocation : 26 juin 2019

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre de Conseillers en exercice : 25

Président de séance : Johanna ROLLAND

Présents : 13 Elus

Sylvie CAUCHIE – Marc DENIS – Gérard DRENO – Philippe EUZENAT – Pascale HAMEAU
– Sylvain LEFEUVRE – Yvon LERAT – Rémy NICOLEAU – Pascal PRAS – Johanna
ROLLAND – Fabrice ROUSSEL - David SAMZUN – Alain VEY

Absents et représentés : 0

Absents et excusés : 12 Elus

Bertrand AFFILE – Martin ARNOUT – Jean-Luc BESNIER – Christian COUTURIER – Joël
GEFFROY – Hervé GRELARD – Franck HERVY – Alain MICHELOT – Mireille PERNOT –
Alain ROBERT – Jean-Louis THAUVIN – Marcel VERGER

Délibération

Réunion du bureau syndical du 03 juillet 2019

Délibération n°2019-07

Habitat périurbain : Subvention des opérateurs non retenus au terme de la phase de travail

La Présidente,

Expose

Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire oriente la production de logements sur son territoire avec les orientations du Scot approuvé fin 2016. L'objectif est de pouvoir répondre aux défis de la croissance démographique tout en offrant un cadre de vie attractif pour tous et en préservant les terres agricoles et naturelles. Pour appliquer concrètement ces orientations, les élus chargés du Schéma de cohérence territoriale ont fait le constat de difficultés à développer une offre de logements denses, notamment dans communes les plus périurbaines.

Soucieux de répondre à ces besoins non-satisfaits et permettre d'atteindre les objectifs fixés par le scot en termes d'économie d'espace et de renouvellement urbain, le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire a lancé un appel à projets pour travailler à la réalisation d'une offre de 4 projets expérimentaux sur des fonciers maîtrisés à Blain, Brains, Malville et Trignac. Chaque site accueillera une opération de 10 à 30 logements environ (programme à adapter à chaque site pour respecter les objectifs de densité et trouver une économie de projet). Et, trois opérateurs et équipes d'architectes ont été sélectionnés pour chacun des sites.

Considérant que le travail de définition de projets architecturaux et innovants dans le cadre du projet « Habitat périurbain » du programme d'actions du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire nécessite de subventionner les opérateurs impliqués dans la phase de définition des projets non retenus à l'issue de cette phase ;

Considérant que le budget primitif acté le 19 février 2019 a provisionné la somme de 96 000€ ;

Considérant qu'au terme de la première phase de l'appel à projets, seules dix équipes ont répondu ;

Le bureau, dûment convoqué, délibère et :

- ACTE le principe d'une subvention du Pôle métropolitain aux frais engagés par les opérateurs pendant la phase de définition d'un habitat périurbain innovant pour les opérateurs non retenus au terme de la démarche.
- DEFINIT le montant de cette subvention 10 000€ nets de taxes, correspondant à un total de 60 000€ nets de Taxes
- PRECISE que cette subvention sera accordée sur présentation des rendus des projets architecturaux finaux d'une part et justificatifs de rémunération des maîtres d'œuvre mobilisés d'autre part.
- AUTORISE Madame la Présidente du Pôle métropolitain à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 03 juillet 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : MOULINIE Claire

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_07_DEL_BUR
Date de la décision:	2019-07-03 00:00:00+02
Objet:	Bureau du 3 juillet 2019 - délibération 2019-07 : Habitat périurbain - subvention des opérateurs non retenus au terme de la phase de travail
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.6 - Autres
Identifiant unique:	044-200035335-20190703-2019_07_DEL_BUR- DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-200035335-20190703-2019_07_DEL_BUR-DE-1-1_0.xml	text/xml	1017
nom de original:		
2019 07 03 BUREAU delib 2019-07 habitat periurbain subvention operateurs.pdf	application/pdf	78620
nom de métier:		
99_DE-044-200035335-20190703-2019_07_DEL_BUR-DE-1- 1_1.pdf	application/pdf	78620

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 juillet 2019 à 16h47min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 juillet 2019 à 16h47min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 juillet 2019 à 16h52min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 juillet 2019 à 16h54min38s	Reçu par le MI le 2019-07-18

